

AVIS N° AV-2018-168

Événement

Annulation d'une Transaction

- OBJET DE L'AVIS

Annulation d'une Transaction

- REFERENCES

- Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 4 ;
- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'économie et des Finances n°1156-10 du 7 Avril 2010, n°30-14 du 6 Janvier 2014 et n°1955-16 du 4 Juillet 2016 notamment ses articles 3.3.43 et 3.3.44 ;

- ARTICLE UNIQUE

La bourse de Casablanca a procédé en date du 25/12/2018 à l'annulation de la transaction suivante:

Date de transaction	Valeur	Marché	Quantité	Cours
25/12/2018	Attijariwafa Bank	Bloc	951 419	448,00